

hello.ogbl.lu www.ogbl.lu

contact: contact.ogbl.lu twitter: ogbl_luxembourg instagram: @ogbl_luxembourg facebook: OGBL Siderurgie

Reprise et rattrapage de l'ancienneté Victoire de l'OGBL Sidérurgie pour les salariés

Après l'intervention de l'OGBL Sidérurgie, ArcelorMittal a procédé à la reconnaissance et au rattrapage de l'ancienneté des salariés concernés. Certains parmi vous viennent de recevoir plusieurs bulletins de salaires avec dans de nombreux cas des rétroactivités pouvant dépasser les 1000€ et un avancement (par exemple de C1 à C2). Il ne s'agit en aucun cas d'un cadeau de l'employeur ou d'une reconnaissance de votre hiérarchie.

Ce rattrapage est le fruit du travail et de la persévérance de l'OGBL « Le Syndicat », fidèle à ses principes et habitudes, n'a rien lâché et a obtenu gain de cause. Ceci concerne nos salariés issus de l'intérim et s'ajoute à longue liste de points à respecter et à assimiler de notre Convention collective (CCT) pour que tout le monde en bénéficie.

Le recours aux travailleurs intérimaires s'est vraiment développé depuis une dizaine d'années (lié à la réduction du nombre de salariés disponibles en Cellule de reclassement). L'OGBL a toujours été SEUL à défendre les intérêts de tous les salariés, même intérimaires, et ce dès le premier jour!

La persévérance et le travail finissent toujours par payer!

L'OGBL tenait absolument à la mise en conformité de l'ancienneté puisqu'elle impacte, au-delà du salaire et de la carrière, de nombreux éléments importants dans la vie d'un salarié :

- Effets de la dernière convention collective signée
- Droits d'ouverture à la préretraite
- Démarches en vue de l'obtention d'un reclassement professionnel
- Indemnité de départ et préavis légal

N'hésite pas à contacter tes délégués OGBL pour répondre à tes questions et pour t'aider dans tes démarches

